

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1837

31 juillet 2013

SOMMAIRE

2608 CAPITAL s.à.r.l.	88135	Kiez Immo VI s.à.r.l.	88139
2PM Life Brokerage S.A.	88136	Luxonen S.A.	88158
Ad'Hoc Food S.à r.l.	88138	Marcel Grosbusch & Fils S.à r.l.	88133
Adriatur S.A.	88138	Metal'Arts S.à r.l.	88153
Albergo	88130	Misko Energy	88161
Albergo	88131	MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF	88132
Alma S.A.	88137	Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.	88170
Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS	88137	Nakré S.A.	88156
Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l.	88136	NYLOF, société de gestion de patrimoine familial	88156
Altor Valot Holding S.à r.l.	88138	Osteologic S.à r.l.	88167
Amanie Advisors S.à r.l.	88138	Özpinar	88169
Anarca International	88136	PandoraExpress S.à r.l.	88146
Anaxagore S.A.	88137	Pantocrator S.à r.l.	88163
Aquila Sachwert-Basisfonds III i (Agrar) S.A.	88132	Parthenos Prima S.A.	88155
Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A.	88132	PVM Invest Lux	88145
A.S. Watson (Europe) Investments S.à.r.l.	88134	Reklame Rumpf S.à r.l.	88172
A.S. Watson Investments S.à r.l.	88135	Scarlet Luxembourg S.à r.l.	88176
Aureus Assekuranz S.à r.l.	88138	Talent Ventures S.A.	88135
Autex S.à.r.l.	88137	TCL Finance Luxembourg Sàrl	88135
AVOBONE Limited	88137	Thomasson SA	88134
BBRacing, A.s.b.l.	88171	Trimmo S.A.	88134
Blue Sky Global Funds 2 SIF	88130	Universal-Investment-Luxembourg S.A.	88131
Club Med Asie S.A.	88133	Universal-Investment-Luxembourg S.A.	88133
DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l.	88141	Universe, The CMI Global Network Fund	88136
Deka-KickGarant 2006	88130	Verostein	88136
Demmer-Vermögensverwaltungs-Fonds	88132	Vinci Investments S.A.	88175
DNB Asset Management S.A.	88155	WANEES Luxembourg S.A.	88134
Genomic Holding S.A.	88131	Worldgate Holdings S.A.	88134
HAC World Top-Investors	88131	xinex s.à r.l.	88135
Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l.	88163	ZHENG S.A.	88133
Kiez Immo Holding s.à r.l.	88148	Zolpan-Selco SA	88132
Kiez Immo VII s.à.r.l.	88151		

Blue Sky Global Funds 2 SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.072.

As the quorum requirements were not met at a the extraordinary general meeting of Blue Sky Global Funds 2 SIF - Blue Sky Care Home Fund, the sole sub-fund of the Company (the Sub-fund) held on 18 July 2013, the General Partner hereby convenes the shareholders of the Sub-fund to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

during which no quorum requirement will apply. The resolutions on each item of the agenda will have to be passed by the affirmative vote of at least two third of the votes cast(excluding invalid votes and abstentions) at the meeting to be held at 101 rue Cents, L-1319 Luxembourg on 5 September 2013 at 10.30 am (CET) to vote on the following agenda (the Meeting):

Agenda:

1. decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. decision to appoint Blue Sky Global Asset Management S.à r.l., represented by Mr Tony Whiteman, (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) of the Company;
3. determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. decision to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company, to pay the debts of the Company and to issue a report on the liquidation;
5. decision to instruct PricewaterhouseCoopers (the auditor of the Company) to issue an audit report on the liquidation; and
6. acknowledgement that the Liquidator will convene an extraordinary general meeting of shareholders resolving on the closing of the liquidation.

Shareholders unable to attend the Meeting may complete the relevant form of proxy and returned it duly executed and signed, by mail, to the Company no later than 3 September 2013. Shareholders must inform the Board in writing within the same period of their intention to attend the Meeting and of the number of shares for which they intend to vote.

BLUE SKY GLOBAL ASSET MANAGEMENT SARL

The General Partner of the Company

Référence de publication: 2013107542/755/32.

Albergo, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement der ALBERGO - MULTI ASSET wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2013076779/11.

(130094903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

Deka-KickGarant 2006, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Fonds Deka-KickGarant 2006 abgeschlossen wurde. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Luxemburg, im Juli 2013.

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2013107543/1208/11.

Genomic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 80.184.

The Shareholders are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Shareholders which will take place on *Wednesday August 07, 2013* at 14h30 at 2, rue des Dahlias, L-1411Luxembourg.

The agenda of the Annual General Meeting is as follows:

Agenda:

1. Decision to appoint Certifica Luxembourg Sàrl, with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg as Auditor of the company for the financial period starting 1st January 2012.
2. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013102890/16.

Albergo, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Référence de publication: 2013076780/10.

(130094904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2013.

HAC World Top-Investors, Fonds Commun de Placement.

Eine konsolidierte Fassung des Verwaltungsreglements des HAC World Top-Investors, der von der WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A. verwaltet wird und den Anforderungen des Gesetzes von 2010 entspricht, wird am 26. Juni 2013 beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt.

Diese Hinterlegung erfolgt zum Zwecke der Eintragung eines entsprechenden Hinweises im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Das Datum zur Veröffentlichung im Mémorial wurde mit dem 31. Juli 2013 reserviert.

Luxembourg, den 26. Juni 2013.

Für die Verwaltungsgesellschaft

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013085222/14.

(130104249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds BAYVK P3-Fonds welcher von der Universal- Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 31. Juli 2013.

Für den BAYVK P3-Fonds

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2013101000/14.

(130122174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Demmer-Vermögensverwaltungs-Fonds, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 01.07.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.
Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2013096033/9.

(130116853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Aquila Sachwert-Basisfonds III i (Agrar) S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 167.509.

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105569/10.

(130129237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Aquila Sachwert-Basisfonds IIIp (Agrar) S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 167.124.

Der Jahresbericht zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013105571/10.

(130129239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 130.602.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication d'un extrait de l'assemblée générale du 24 avril 2013, paru au Mémorial C n° 1432 du 17 juin 2013, page 68720:

L'administrateur suivant doit être ajouté dans la liste des administrateurs, juste après «Herr Claude Niedner (Mitglied)»:
«Herr Constantin Baack (Mitglied)».

Référence de publication: 2013107540/12.

Zolpan-Selco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 33.420.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société statutairement en date du 14 juin 2012 à 15.00 heures

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Pascale DUBREUIL de son poste d'administrateur. Elle ne sera remplacée et le nombre d'administrateurs passe de quatre à trois.

Pour extrait sincère et conforme
Un administrateur

Référence de publication: 2013079082/13.

(130096731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Club Med Asie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 72.301.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 1581 du 3 juillet 2013, page 75852, de la mention de dépôt des comptes annuels de la société au 31 octobre 2012:

au lieu de:

«Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg..»,

lire:

«Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.»

Référence de publication: 2013107539/14.

Universal-Investment-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 75.014.

Das Verwaltungsreglement betreffend den Fonds Global Multi Asset Strategy UI, welcher von der Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwaltet wird, wurde in geänderter Fassung beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 03. Juli 2013.

Für den Global Multi Asset Strategy UI

Universal-Investment-Luxembourg S. A.

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2013092899/15.

(130113264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

ZHENG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 156.352.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zheng S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013079081/13.

(130097011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Marcel Grosbusch & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 10-11, Z.I. du Triangle Vert.
R.C.S. Luxembourg B 31.650.

Les comptes annuels au 31-12-2011 remplace le dépôt L120156142 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013078768/12.

(130096985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

WANEES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5534 Remich, 17, rue Foascht.

R.C.S. Luxembourg B 128.965.

Hiermit trete ich mit sofortiger Wirkung von meinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft WANEES LUXEMBOURG S.A., R.C.S. B 128.965, zurück.

Luxemburg, den 6. Februar 2013.

Katharia von RANDOW.

Référence de publication: 2013079068/10.

(130097062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Worldgate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.913.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079073/10.

(130097109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Trimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, 89F, rue Pafenbruch.

R.C.S. Luxembourg B 153.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013079021/10.

(130097115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

A.S. Watson (Europe) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013079133/10.

(130098138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Thomasson SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 136.432.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 25 avril 2013 à 12:15 heures

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Frédéric Seince et de Denis Frolov en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. pour les exercices comptables commençant en janvier 2012 et en janvier 2013.

Référence de publication: 2013079033/14.

(130096751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

TCL Finance Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 155.098.

—
RECTIFICATIF

B.155098 L130050192

Déposé le 27 mars 2013 au RCSL

La mention rectificative remplace la précédente version déposée

Les comptes annuels au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013079026/14.

(130096504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Talent Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 98.545.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079024/10.

(130097161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

A.S. Watson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.456.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013079134/10.

(130098137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

xinex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 119.531.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079132/10.

(130098234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

2608 CAPITAL s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.885.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14/06/2013.

Référence de publication: 2013079086/10.

(130096564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

2PM Life Brokerage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 659, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.989.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire des membres du conseil d'administration de la Société datant du 16 mai 2013 que le siège social de la Société est transféré au 659, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg à compter du 15 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 10 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013079085/14.

(130097193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Universe, The CMI Global Network Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 33.463.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17.06.2013.

Référence de publication: 2013079045/10.

(130097130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Verostein, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 34.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2013.

Référence de publication: 2013079059/10.

(130097047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Alpina Real Estate II SOPARFI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 152.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013079147/10.

(130098339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Anarca International, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.669.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079204/10.

(130097833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Anaxagore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 81.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013079205/11.

(130097866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Autex S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 7, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 78.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUTEX Sàrl
Signature

Référence de publication: 2013079216/11.

(130097730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

AVOBONE Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 171.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVOBONE Limited
United International Management S.A.

Référence de publication: 2013079221/11.

(130098127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

**Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 132.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079195/11.

(130098200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 53.191.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079191/10.

(130098489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 148.514.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013079151/11.

(130098233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Aureus Assekuranz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.650,00.**

Siège social: L-1912 Luxembourg, 96, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 160.313.

1. M. Achim Jung, gérant de la société Aureus Assekuranz S.à r.l. ayant son domicile professionnel dorénavant à L-1912 Luxembourg, 96, rue de Grünewald.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Aureus Assekuranz S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2013079162/13.

(130098526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Amanie Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.140.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079153/10.

(130097729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Ad'Hoc Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9560 Wiltz, 21, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 152.482.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079174/10.

(130098193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Adriatur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.056.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ADRIATUR S.A.

Référence de publication: 2013079175/10.

(130098572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Kiez Immo VI s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.982.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le quinze juillet,

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

La société à responsabilité limitée KIEZ IMMO HOLDING s.à r.l. avec siège à L- 8399 WINDHOF, 2, rue d'Arlon, non encore inscrite au RCSL, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore publié,

Représentée par un de ses gérants:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard,

Nommé à cette fonction et habilité à engager la société sous sa signature individuelle ainsi qu'il résulte des décisions prises en assemblée générale constitutive.

Laquelle comparante, représentée comme sus-dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par l'organe de son représentant préqualifié:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «KIEZ IMMO VI s.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) par mille (1000) parts sociales de douze Euros et cinquante cents (€ 12,50) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ 1.100,-

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare connaître les bénéficiaires réels de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites par l'associée unique, KIEZ IMMO HOLDING s.à r.l., pour laquelle accepte son gérant préqualifié.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Assemblée générale

La fondatrice prénommée, détenant l'intégralité des parts sociales, et représentée comme dit, s'est constituée en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L- 8399 Windhof, 2, rue d'Arlon

2) La société sera gérée par trois gérants, savoir:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard,

Monsieur Vincent TOUBLANC, dirigeant d'entreprise, né à Angers, France, le 02 avril 1973, demeurant à CH-1197 Prangins, 2A, Chemin de Belle-Vue, et

Monsieur Jean-Claude BOURDAIS, gérant de société, né à Tours, France, le 07 juin 1942, demeurant à F-75008 Paris, 32, rue La Boétie.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: C. LEMERY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 15 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2624. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme,

Capellen, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107027/135.

(130129953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.945.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-seventh day of July,
Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L -1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 20,000.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 102945 (the Company). The Company has been incorporated on 2 September 2004 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 November 2004, N°-1165. The articles of association of the Company have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Darby Latin American Private Equity Fund, L.P. (former: Darby-BBVA Latin America Holdings, L.L.C.), a company incorporated and organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 138924 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally in Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1) presentation of the draft terms of the cross-border merger providing for the absorption of (i) DBVA GEMet Holdings Belgium BVBA, a private limited liability company having its registered office at Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Crossroads Bank for Enterprises under the number 0867.142.287 (RLE Brussels), (ii) DBVA GEMet Holdings Belgium II BVBA, a private limited liability company having its registered office at Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Crossroads Bank for Enterprises under the number 0874.811.029 (RLE Brussels) and (iii) DBVA GEMet Holdings Belgium III BVBA, a private limited liability company having its registered office at Havenlaan 86C box 204, 1000 Brussels, Belgium, registered with the Crossroads Bank for Enterprises under the number 0874.812.316 (RLE Brussels) (the To Be Acquired Companies) by the Company (the Merger);

2) acknowledgement of the waiver of the requirements provided for under articles 265 (1) and (2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

3) acknowledgement that the documents required by article 267 of the Law, with exception of the waived documents described above, have been deposited at the registered office of the Company for due inspection by the Sole Shareholder of the Company at least one month before the date hereof;

4) approval of the draft terms of the Merger and decision to carry out the Merger by way of the absorption of the To Be Acquired Companies by the Company;

5) acknowledgment that (i) the Merger shall take effect between the merging companies and vis-à-vis third parties after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarial deed of the extraordinary general meeting approving the Merger (the Effective Date), (ii) the dissolution without liquidation of, as from the Effective Date, the To Be Acquired Companies by way of transfer of all assets and liabilities of the To Be Acquired Companies to the Company, in accordance with the draft terms of the Merger, and (iii) the cancelation of, as from the Effective Date, all the shares issued by the To Be Acquired Companies;

6) empowerment and authorisation of any lawyer and employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of TMF Luxembourg S.A., acting individually and with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and

7) miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that the board of managers of the Company has presented to him the common draft terms of the Merger dated 13 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations on 24 June 2013, N°1493 in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the To Be Acquired Companies by the Company, whereby the Merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the To Be Acquired Companies to the Company (the Merger Proposal).

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the shareholders of each merging company have unanimously waived in accordance with article 265 (3) of the Law, the requirements provided for under article 265 (1) and (2) of the Law.

In connection with the above, the Sole Shareholder confirms the waiver to its right to inspect the documents mentioned in articles 265 (1) and (2) of the Law at the registered office of the Company at least one month before the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that all the documents required by article 267 of the Law, with exception of the waived documents described above, have been deposited at the Company's registered office or its website, if any, for due inspection by the Sole Shareholder at least one month before the date hereof.

A certificate attesting the deposit of said documents, duly signed by the authorised representative of the Company, and a waiver of the documents provided for under article 265 (1) and (2) of the Law will remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the Merger by way of the absorption of the To Be Acquired Companies by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the To Be Acquired Companies to the Company, without any restriction or limitation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Merger shall take effect between the merging companies and vis-à-vis third parties after the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the present Meeting approving

the merger (the Effective Date). The Sole Shareholder further acknowledges, as from the Effective Date, (i) the dissolution without liquidation of the To Be Acquired Companies by way of transfer of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) the cancellation of all the shares issued by the To Be Acquired Companies.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to empower and authorise any lawyer and employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of TMF Luxembourg S.A., acting individually and with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger and with the above resolutions.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal. The notary confirms to have made the verifications set forth in article 271 (2), last paragraph of the Law.

There being no further business, the meeting is adjourned.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, who signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-septième jour de juillet,

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de DBVA GEMet Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 20.000,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102945 (la Société). La Société a été constituée le 2 septembre 2004 suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 novembre 2004, N°-1165. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Darby Latin American Private Equity Fund, L.P. (anciennement: Darby-BBVA Latin America Holdings, L.L.C.) une société constituée et organisée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est établi à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 138924 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

1) présentation du projet commun de la fusion transfrontalière prévoyant l'absorption de (i) DBVA GEMet Holdings Belgium BVBA, une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0867.142.287 (RLE Bruxelles), (ii) DBVA GEMet Holdings Belgium II BVBA, une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à Havenlaan 86C box 204, 1000, Bruxelles, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0874.811.029 (RLE Bruxelles) et (iii) DBVA GEMet Holdings Belgium III BVBA, une société à responsabilité limitée dont le siège social est établi à Havenlaan 86C box 204, 1000 Bruxelles, Belgique, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0874.812.316 (RLE Bruxelles) (les Sociétés Absorbées) par la Société (la Fusion);

2) prise d'acte de la renonciation des exigences prévues aux articles 265 (1) et (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la Loi);

3) prise d'acte que les documents requis par l'article 267 de la Loi, à l'exception des documents renoncés décrits ci-dessus, ont été déposés au siège social de la Société pour inspection par l'Associé Unique de la Société au moins un mois avant la date des présentes;

4) approbation du projet commun de Fusion et décision d'accomplir la Fusion par voie d'absorption des Sociétés Absorbées par la Société;

5) prise d'acte (i) que la Fusion prendra effet entre les sociétés qui fusionnent et vis-à-vis des tiers après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire approuvant la Fusion (la Date d'Effet), (ii) de la dissolution sans liquidation, à partir de la Date d'Effet, des Sociétés Absorbées par voie de transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société, conformément au projet commun de la Fusion, et (iii) de l'annulation, à partir de la Date d'Effet, de toutes les parts sociales émises par les Sociétés Absorbées.

6) octroi et autorisation à tout avocat et employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tous les documents et accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion; et

7) divers

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique note que le conseil de gérance de la Société lui a présenté le projet commun de Fusion daté du 13 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations le 24 juin 2013, N° 1493 conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption des Sociétés Absorbées par la Société, par laquelle la Fusion sera réalisée par le transfert, à la suite de la dissolution sans liquidation, de tous les actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, des Sociétés Absorbées à la Société (le Projet de Fusion).

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte que les associés de chaque société qui fusionne ont à l'unanimité renoncé conformément aux articles 265 (3) de la Loi, aux exigences requises sous l'article 265 (1) et (2) de la Loi.

En relation avec ce qui précède, l'Associé Unique confirme la renonciation à son droit d'inspecter les documents mentionnés aux article 265 (1) et (2) de la Loi au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi, à l'exception des documents renoncés décrits ci-dessus, ont été déposés au siège social de la Société ou sur son site internet, pour inspection par l'Associé Unique au moins un mois avant la date des présentes.

Un certificat attestant le dépôt desdits documents, dûment signé par le mandataire de la Société, et une renonciation des documents requis à l'article 265 (1) et (2) de la Loi resteront annexés au présent acte.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion et d'accomplir la Fusion par voie d'absorption des Sociétés Absorbées par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet de Fusion et en particulier, en échange de l'apport de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société, sans aucune restriction ni limitation.

Cinquième résolution

L'Associé Unique prend acte que la Fusion prendra effet entre les sociétés qui fusionnent et vis-à-vis des tiers après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la présente Assemblée approuvant la fusion (la Date d'Effet). L'Associé Unique reconnaît en outre, à partir de la Date d'Effet, (i) la dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées par voie de transfert de tous les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à la Société conformément au Projet de Fusion et (ii) l'annulation de toutes les parts sociales émises par les Sociétés Absorbées.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'octroyer et d'autoriser tout avocat et employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., agissant individuellement et avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tous les documents et accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la Fusion et les précédentes résolutions.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité de l'acte et les formalités qui incombent à la Société et au Projet de Fusion. Le notaire confirme avoir procédé aux vérifications prévues à l'article 271 (2), dernier alinéa de la Loi.

Plus aucun point à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare expressément qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle le signe avec le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106763/198.

(130130424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

PVM Invest Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 91.837.

L'an deux mil treize, le quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PVM INVEST LUX» (la Société), dont le siège social est établi à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, enregistrée sous le numéro B 91.837, constituée par acte de Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, daté du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 323 daté du 26 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO,, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Francine MONIOT, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées par les mandataires des parties comparantes et le notaire, resteront attachées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

II. La liste de présence montre que les mille (1.000) actions sans indication de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à la somme de cinq cent mille Euros (EUR 500.00.-), sont représentées à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée par avance et avoir renoncé aux délais et formalités de convocation.

III. L'ordre du jour suivant de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000) à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action et par remboursement aux actionnaire au prorata de leur participation dans le capital, le tout dans le respect de l'article 69 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

2. Modification de l'article 3, premier alinéa des statuts de la Société.

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000) à un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) sans annulation d'actions mais par réduction du pair comptable de chaque action et par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social.

L'assemblée note par ailleurs que cette réduction se fait conformément aux dispositions de l'article 69 alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 3, premier alinéa, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les mandataires des parties comparantes et les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Moniot, I. Colamonico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2013. LAC/2013/31806. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100066/57.

(130121423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

PandoraExpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.558.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of PandoraExpress S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 97.558, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on 12 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 10 January 2004, number C-34. The articles of association of the Company have been amended by deed of Maître Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on 6 July 2005, published in the Mémorial of 8 December 2005, number C-1349.

The Meeting was presided over by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Me Namik Ramic, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list and the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. All shareholders represented have declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the Meeting and waived their rights to any prior convening notice thereof so that the meeting can validly decide on all items on the agenda.

III. It appears from the attendance list that all the five hundred and twenty-three (523) Shares in issue are represented at the Meeting so that the Meeting is duly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

1) Decision on the liquidation of the Company

2) Appointment of Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 108.601 as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing has been approved the Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office in L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 108.601 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Meeting. The Meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Meeting if such authorisation is required by law.

The Meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under his responsibility, all or part of his powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Meeting resolved that the liquidator may bind the Company under his sole signature.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the Members of the Bureau, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edourad Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale des associés (l'«Assemblée») de PandoraExpress S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.558, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 10 janvier 2004 numéro C-34. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte du notaire Henri Hellickx, alors notaire de résidence à Mersch, du 6 juillet 2005, publié au Mémorial du 8 décembre 2005, numéro C-1349.

L'Assemblée a désigné Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme président.

Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg a été nommé secrétaire et scrutateur.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné.

Les procurations signées ne varietur par les parties comparantes resteront annexées au présent document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les associés représentés ont déclaré avoir été préalablement suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale et ont renoncé à leurs droits à un avis de convocation y relatif, de sorte que l'assemblée générale peut se prononcer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les cinq cent vingt-trois (523) parts sociales sont représentées et que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé ci-dessous:

1) Décision concernant la liquidation de la Société;

2) Nomination de Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 108.601 comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Yellowwoods Administration Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 108.601 en tant que liquidateur.

L'Assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'Assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'Assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Assemblée a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes, le présent a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux Membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. SANTER, N. RAMIC, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2013. Relation: DIE/2013/8193. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013106233/115.

(130128301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Kiez Immo Holding s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.897.

STATUTS

L'an deux mil treize, le quinze juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée BERTRANGE Capital s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, inscrite au RCSL sous le numéro B 151.910, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentais en date du 09 mars 2010, publié au Mémorial C numéro 847 du 23 avril 2010 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 26 octobre 2012, publiée au Mémorial C numéro 2977 du 07 décembre 2012,

Représentée par un de ses gérants:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard,

Agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire des deux autres gérants, savoir:

Monsieur Vincent TOUBLANC, dirigeant d'entreprise, né à Angers, France, le 02 avril 1973, demeurant à CH-1197 Prangins, 2A, Chemin de Belle-Vue, et

Monsieur Olivier BOURDAIS, dirigeant d'entreprise, né à Paris, France, le 10 novembre 1971, demeurant à D-10407 Berlin, Kàthe-Niederkirchner-Strasse, 17,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera enregistrée,

et

2. La société à responsabilité limitée WINDHOF INVESTMENT s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, non encore immatriculée au RCSL, constituée aux termes d'un acte reçu ce jour par le notaire instrumentaire, numéro précédent de son répertoire, non encore publié,

Représentée par un de ses deux gérants:

Monsieur Olivier BOURDAIS, dirigeant d'entreprise, né à Paris, France, le 10 novembre 1971, demeurant à D-10407 Berlin, Kàthe-Niederkirchner-Strasse, 17,

Lui-même représenté par Monsieur Christophe LEMERY, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec laquelle elle sera enregistrée.

Lesquelles comparantes, représentées comme sus-dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de „KIEZ IMMO HOLDING s.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à deux cent mille Euros (€ 200.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents Euros (€ 200,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ € 1.600,-

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent connaître les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

BERTRANGE Capital s.à r.l.;	750 parts sociales
WINDHOF INVESTMENT s.à r.l.;	250 parts sociales
TOTAL:	1.000 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Assemblée générale

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, et représentées comme dit, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

2) La société sera gérée par trois gérants, savoir:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard,

Monsieur Vincent TOUBLANC, dirigeant d'entreprise, né à Angers, France, le 02 avril 1973, demeurant à CH-1197 Prangins, 2A, Chemin de Belle-Vue, et

Monsieur Jean-Claude BOURDAIS, gérant de société, né à Tours, France, le 07 juin 1942, demeurant à F-75008 Paris, 32, rue La Boétie.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: C. LEMERY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 15 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2623. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105121/154.

(130127195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Kiez Immo VII s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.983.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le quinze juillet,

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

a comparu:

La société à responsabilité limitée KIEZ IMMO HOLDING s.à r.l. avec siège à L- 8399 WINDHOF, 2, rue d'Arlon, non encore inscrite au RCSL, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore publié,

Représentée par un de ses gérants:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard,

Nommé à cette fonction et habilité à engager la société sous sa signature individuelle ainsi qu'il résulte des décisions prises en assemblée générale constitutive.

Laquelle comparante, représentée comme sus-dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par l'organe de son représentant préqualifié:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «KIEZ IMMO VII s.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe dont elle pourrait faire partie ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui seraient de nature à favoriser son développement. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La société pourra effectuer des prestations de services mais uniquement dans le cadre de la gestion de ses participations et/ou de la gestion des opérations de gestion internes du groupe dont elle pourrait faire partie.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

De manière générale, la société pourra passer tout acte et prendre toute disposition de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) par mille (1000) parts sociales de douze Euros et cinquante cents (€ 12,50) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ 1.100,-

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare connaître les bénéficiaires réels de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites par l'associée unique, KIEZ IMMO HOLDING s.à r.l., pour laquelle accepte son gérant préqualifié.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Assemblée générale

La fondatrice prénommée, détenant l'intégralité des parts sociales, et représentée comme dit, s'est constituée en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L- 8399 Windhof, 2, rue d'Arlon
- 2) La société sera gérée par trois gérants, savoir:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprise, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard,

Monsieur Vincent TOUBLANC, dirigeant d'entreprise, né à Angers, France, le 02 avril 1973, demeurant à CH-1197 Prangins, 2A, Chemin de Belle-Vue, et

Monsieur Jean-Claude BOURDAIS, gérant de société, né à Tours, France, le 07 juin 1942, demeurant à F-75008 Paris, 32, rue La Boétie.

- 3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen de copies de leurs cartes d'identité.

Signé: C. LEMERY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 15 juillet 2013. Relation: CAP/2013/2625. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107028/135.

(130129972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Metal'Arts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Z.I. Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 177.933.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur José Luis PEREZ MATA, gérant de société, né le 15 juin 1974 à Amnéville (France), demeurant à F-57190 Florange (France), 33, rue de l'Etoile,

- Madame Sophie PALMUCCI épouse PEREZ MATA, secrétaire de direction, née le 30 mars 1973 à Hayange (France), demeurant à F-57190 Florange (France), 33, rue de l'Etoile,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "METAL'ARTS S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation de travaux de forge, ferronnerie et serrurerie, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut également prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- José Luis PEREZ MATA, susdit, cinquante et une parts,	51
- Sophie PEREZ MATA, susdite, quarante-neuf parts,	49
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est désormais à la libre disposition de la société.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent euros (700.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3225 Bettembourg, Z.I. Le Schleck, 1.

- Le nombre des gérants est fixé à deux (1).

- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

* Monsieur José Luis PEREZ MATA, gérant de société, né le 15 juin 1974 à Amnéville (France), demeurant à F-57190 Florange (France), 33, rue de l'Etoile,

- Est nommée gérante administrative, pour une durée illimitée:

* Madame Sophie PALMUCCI épouse PEREZ MATA, secrétaire de direction, née le 30 mars 1973 à Hayange (France), demeurant à F-57190 Florange (France), 33, rue de l'Etoile,

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PERZ MATA, PALMUCCI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 mai 2013. Relation: LAC / 2013 / 24892.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078801/70.

(130096996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Parthenos Prima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.589.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 13 mai 2013

Résolution:

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Andréa CARINI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président;

- Monsieur Luca CHECCHINATO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur

- Madame Hélène MERCIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013078032/23.

(130095928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

DNB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 34.518.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2013

En date du 10 mai 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler les mandats de Madame Ingrid Tjønneland et de Monsieur Jorgen Hjemdal en qualité d'administrateurs,

- de nommer Monsieur Tom Rathke, Dronning Eufemlasgt 30, 0191 Oslo, Norvège et Monsieur Hakon Hansen, 13 Rue Goethe, L - 1637 Luxembourg en qualité d'administrateurs en date du 10 mai 2013 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2014,

- de renouveler les mandats de Madame Trine Loe en qualité d'administrateur pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire prévue en 2014.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DNB Asset Management S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013078441/20.

(130096813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

NYLOF, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 4.573.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 16 mai 2013

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Monique JUNCKER, administrateur de sociétés, née à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NYLOF, société de gestion de patrimoine familial

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078837/17.

(130096557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Nakré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 164.383.

In the year two thousand and thirteenth, on the sixth day of June.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Nakré S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 164.383, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on October 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3092 of December 16, 2011, the articles of incorporation of which have not been amended since.

The meeting is opened with Mr Serge IMBEH, private employee professionally residing in Luxembourg in the Chair.

The chairman designates as secretary Mrs Emilia KRUSZYNSKA, professionally residing in Luxembourg.

The meeting designates as scrutineer, Mrs Nadège BROSSARD, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all four hundred (400) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Change the registered office of the Company and to amend subsequently the first two sentences of the article 2 of the articles of association of the Company;

2. Miscellaneous.

After duly considering each item of the agenda, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to change the registered office of the Company from L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich to L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison and to amend subsequently the first two sentences of the article 2 of the articles of association of the Company so as to henceforth read as follows:

Art. 2. (first paragraph). "The registered office of the corporation is established in the city of Strassen. It may be transferred to any other place within the city of Strassen by a resolution of the Board of Directors of the Company or, in the case of a Sole Director by a decision of the Sole Director."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour de juin.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nakré S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.383, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3092 du 16 décembre 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge IMBEH, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mme Emilia KRUSZYNSKA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Nadège BROSSARD, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire instrumentant de constater que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'ensemble des quatre cents (400) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société et modification subséquente des deux premières phrases de l'article 2 des statuts de la Société;

2 Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale a pris à l'unanimité es résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich à L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison et de modifier en conséquence les deux premières phrases de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social de la société est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Strassen par décision du Conseil d'Administration.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800.-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: S. IMBEH, E. KRUSZYNSKA, N. BROSSARD, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 07 juin 2013. Relation: DIE/2013/7364. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078824/103.

(130096464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Luxonen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.541.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of April,

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of LUXONEN S.A., a société anonyme, having its registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B number 30.541, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 May 1989, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 273 of 27 September 1989 (the "Company").

The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 20 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1386 of 5 June 2012.

The meeting was opened at 11.30 a.m. with Mr. Claude Niedner, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary of the meeting Mr. Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Johan Kuylenstierna, private employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator; and
3. Determination of the powers to be given to the Liquidator and of the Liquidator's remuneration.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- That a majority of six million seven hundred fifty-one thousand three hundred eighty (6,751,380) out of a total of ten million four hundred two thousand seven hundred sixty (10,402,760) shares of the Company being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened by notices published in:

- a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 March 2013, number 653;
- b) D 'Wort, Luxembourg
on 18 March 2013.

IV.- That the present meeting, representing a majority of six million seven hundred fifty-one thousand three hundred eighty (6,751,380) out of a total of ten million four hundred two thousand seven hundred sixty (10,402,760) shares of the Company, is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After approval of the statement of the chairman and having verified that it was regularly constituted, the general meeting took the following resolutions:

First resolution:

In accordance with the provisions of articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting of shareholders decided to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

This resolution was adopted with 6,751,380 votes in favor, 0 votes against and 0 abstentions out of 6,751,380 votes.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Mr. Johan Kuylenstierna, with professional address at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

This resolution was adopted with 6,751,380 votes in favor, 0 votes against and 0 abstentions out of 6,751,380 votes.

Third resolution:

Further to the adoption of the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers, as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all acts and take all necessary actions as provided for by article 145 of the Law, and is hereby expressly dispensed from any requirement tending to the obtaining of either the prior approval, or the ratification by the general meeting of shareholders of the Company, with regard to any matters for the purposes of which such an approval or ratification are usually required.

The Liquidator may, as applicable, exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registrations, renounce all real rights, preferential rights, mortgages and actions for rescission, and remove any attachments, with or without payment of any and/or all preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance, as deemed necessary within the frame and for the purposes of the Company's liquidation.

The Liquidator is relieved from drawing up an inventory of the Company for the purposes of the Company's liquidation, and may therefore refer to the Company's financial statements with this respect.

The Liquidator may, under his sole responsibility, for any special or specific operations, delegate through his sole signature to one or more proxies, agents or representatives, such powers as he may determine, and for such period as shall be deemed necessary in order to carry out his role as Liquidator of the Company.

The Liquidator may distribute some, several or all of the Company's assets to the shareholders of the Company, either in cash or in kind, at his discretion.

The general meeting of shareholders resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

This resolution was adopted with 6,751,380 votes in favor, 0 votes against and 0 abstentions out of 6,751,380 votes.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that this deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de LUXONEN S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 30.541, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 273 du 27 septembre 1989 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1386 du 5 juin 2012.

L'assemblée a été ouverte à 11.30 heures sous la présidence de M. Claude Niedner, maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire de l'assemblée M. Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M. Johan Kuylenstierna, employé privé, résidant à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

2. Nomination du liquidateur; et
3. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur.

II. Que les actionnaires présents et représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une liste de présence. Cette liste, dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et l'assemblée, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

III. Qu'une majorité de six millions sept cent cinquante et une trois cent quatre-vingt (6.751.380) sur un total de dix millions quatre cent deux mille sept cent soixante (10.402.760) actions de la Société est présente et représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée et qu'ils ont été dûment convoqués par l'annonce publié dans:

- a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 mars 2013, numéro 653;
- b) D'Wort, Luxembourg en date du 18 mars 2013.

IV. Que la présente assemblée, représentant une majorité de six millions sept cent cinquante et une trois cent quatre-vingt (6.751.380) sur un total de dix millions quatre cent deux mille sept cent soixante (10.402.760) actions de la Société, est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Après l'approbation de la déclaration du président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

En conformité avec les dispositions des articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»), l'assemblée générale des actionnaires a décidé de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Cette résolution a été adoptée avec 6.751.380 votes favorables, 0 votes contre et 0 abstentions sur 6.751.380 votes.

Seconde résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer M. Johan Kuylenstierna, demeurant professionnellement à 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Cette résolution a été adoptée avec 6.751.380 votes favorables, 0 votes contre et 0 abstentions sur 6.751.380 votes.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, et est, par la présente, expressément dispensé de l'obligation de recourir à l'autorisation ou demander la ratification de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dans les cas où cela serait normalement requis.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tout droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, et donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées et/ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements, si cela est estimé nécessaire dans le cadre et pour la fin de la liquidation de la Société.

Le Liquidateur est dispensé de dresser l'inventaire de la Société pour la fin de la liquidation de la Société, et peut dès lors se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer par sa seule signature à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera afin d'accomplir sa mission de Liquidateur de la Société.

Le Liquidateur pourra distribuer aux actionnaires de la Société certains, plusieurs ou la totalité des actifs de la Société, en espèce ou en nature, à sa discrétion.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Cette résolution a été adoptée avec 6.751.380 votes favorables, 0 votes contre et 0 abstentions sur 6.751.380 votes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, date qu'en tête du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. NIEDER, C. OPITZ, J. KUYLENSTIERNA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2013. LAC/2013 / 19427. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013078755/151.

(130097293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Misko Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 177.919.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Monique Marie J MARECHAL, née à Ocquier (B) le 27 mars 1954, demeurant à B-4590 Ouffet, 33, rue Sauvenière,

2.- Madame Melanie Christine Delperdange, née à Ottignies-Louvain le 12 octobre 1986, demeurant à B-6600 Bastogne, Rue Claude De Humyns, 9

3.- Monsieur François Antoine DORIDANT, né à Liège le 29 juillet 1986, demeurant à B-6600 Bastogne, Rue Claude De Humyns,9

Les deux premières comparantes représentées par Monsieur François Doridant, prénommé,

En vertu de procurations sous seing privé dressées

par Madame Monique Marechal, prénommée, à Bertrange le 23 mai 2013,

par Madame Melanie Christine Delperdange, prénommée, à Bastogne le 23 mai 2013.

lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Misko Energy».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Bertrange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toute activité en matière d'expertise et de conseil en énergie.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur François Antoine DORIDANT, prénommé 24 parts sociales	24
2.- Madame Melanie Christine Delperdange, prénommée 38 parts sociales	38
3.- Madame Monique Marie J MARECHAL, prénommée 38 parts sociales	38
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950.- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur François Antoine DORIDANT, prénommé La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Doridant, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 24 mai 2013. Relation: WIL/2013/339. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078806/113.

(130096967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Hedgehog TG 13 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.333.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

1. Le siège social de la Société est transféré au 51 avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 10 juin 2013
2. La démission de Monsieur Roman Sokolowski, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 10 juin 2013

En outre, veuillez noter le changement d'adresse de Monsieur Michael Heal, gérant de la Société, comme suit:

- 100 New Bond Street, W1S 1SP, Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078614/17.

(130097523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pantocrator S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2445 Luxembourg, 10A, rue des Roses.

R.C.S. Luxembourg B 177.928.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alberto BARRAGAN FRADE, agent de la Banque Européenne d' Investissement, né le 22 mars 1968 à Madrid (Espagne), demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg).
2. Madame Joana Maria CIRNE THEMUDO DE NOGUEIRA VAZ BARRAGAN, professeur, née le 6 mars 1970 à Lisbonne (Portugal), demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg).
3. Mademoiselle Joana Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ, aussi appelée Joana Maria BARRAGAN CIRNE, étudiante, née le 5 février 1994 à Luxembourg, demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg), ici représentée par Monsieur Alberto BARRAGAN FRADE, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 juin 2013 à Luxembourg.

4. Mademoiselle Ines Maria BARRAGAN CIRNE, aussi appelée Inês Maria NOGUEIRA VAZ BARRAGAN, étudiante, née le 28 avril 1995 à Luxembourg, demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg), ici représentée par Monsieur Alberto BARRAGAN FRADE, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 juin 2013 à Luxembourg.

5. Monsieur Alberto Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ, aussi appelé Alberto Maria BARRAGAN CIRNE, étudiant, né le 12 novembre 1996 à Luxembourg, demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg), ici représenté par ses père et mère Monsieur Alberto BARRAGAN FRADE, précité et Madame Joana Maria CIRNE THEMUDO DE NOGUEIRA VAZ BARRAGAN, précitée.

6. Mademoiselle Carmen Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ aussi appelée Carmen Maria BARRAGAN CIRNE, étudiante, née le 25 janvier 1998 à Luxembourg, demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg), ici représentée par ses père et mère Monsieur Alberto BARRAGAN FRADE, précité et Madame Joana Maria CIRNE THEMUDO DE NOGUEIRA VAZ BARRAGAN, précitée.

7. Mademoiselle Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ aussi appelée Maria BARRAGAN CIRNE,, étudiante, née le 3 mai 2001 à Luxembourg, demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg), ici représentée par ses père et mère Monsieur Alberto BARRAGAN FRADE, précité et Madame Joana Maria CIRNE THEMUDO DE NOGUEIRA VAZ BARRAGAN, précitée.

8. Monsieur Pedro Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ, aussi appelé Pedro Maria BARRAGAN CIRNE, écolier, né le 14 novembre 2006 à Luxembourg, demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg), ici représenté par ses père et mère Monsieur Alberto BARRAGAN FRADE, précité et Madame Joana Maria CIRNE THEMUDO DE NOGUEIRA VAZ BARRAGAN, précitée.

Les deux procurations après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, es qualité qu'ils agissent ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée familiale dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également accorder des prêts et fournir des garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de Pantocrator S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune.

Les parts sociales sont nominatives. La Société peut émettre des certificats qui ne font que certifier l'inscription des parts sociales, mais l'absence d'émission de tels certificats n'affectera en rien les droits des détenteurs des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société, des tiers et de tout associé. Un registre des associés, accessible par tous les associés, est tenu au siège social.

Chaque part social donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

Les parts sociales ne sont cessibles à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le transfert d'une part sociale devra être documenté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Tous les frais et dépenses en relation avec le transfert ou un transfert proposé d'une part sociale à un non-associé sera supporté par le cédant éventuel et l'acheteur et les autres associés et la Société devront être indemnisés en conséquence.

Sûreté - Garanties sur les Parts Sociales.

Aucun associé ne pourra, sans le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, créer ou autoriser la persistance de sûretés, gage, garanties sur les parts sociales qu'il détient, ni consentir un droit d'option ou tous autres droits sur celles-ci.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé d'un ou plusieurs gérants, nommés et révocables par les associés.

Le ou les gérant (s) sont nommés pour une durée indéterminée. A moins que ces statuts n'en disposent autrement, chaque gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sauf ceux que la loi réserve à la décision des associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopieur un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par appel téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à cette réunion.

Le décès d'un gérant associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers, ayants cause du gérant ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre IV. - Décisions collectives des Associés

Art. 9. Les associés exercent les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée générale des associés. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Nonobstant toute clause contraire de l'acte de société, tout associé peut prendre part aux décisions. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Dans les sociétés comptant plus de vingt-cinq associés, il doit être tenu, chaque année au moins, une assemblée générale à l'époque fixée par les statuts.

Aucune décision n'est valablement qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Sauf stipulation contraire dans les statuts, si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou consultation par écrit, les associés sont convoqués à une deuxième assemblée, ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

D'autres assemblées peuvent toujours être convoquées par le ou les gérants, ou par des associés représentant plus de vingt pourcent du capital social.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi que les comptes annuels comprenant un bilan, un compte de profits et pertes et l'annexe en conformité avec les dispositions de la loi du 19 décembre 2002.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société. Chaque année, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites comme suit:

- par Alberto BARRAGAN FRADE et Joana Maria CIRNE THEMUDO DE NOGUEIRA VAZ BARRAGAN: 48 parts numérotées 01 à 48 en usufruit conjoint;
- par Joana Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ, aussi appelée Joana Maria BARRAGAN CIRNE: 8 parts numérotées 01 à 08 en nue propriété;
- par Ines Maria BARRAGAN CIRNE, aussi appelée Inês Maria NOGUEIRA VAZ BARRAGAN: 8 parts numérotées 09 à 16 en nue propriété;
- par Alberto Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ, aussi appelé Alberto Maria BARRAGAN CIRNE: 8 parts numérotées 17 à 24 en nue propriété;
- par Carmen Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ aussi appelée Carmen Maria BARRAGAN CIRNE: 8 parts numérotées 25 à 32 en nue propriété;
- par Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ aussi appelée Maria BARRAGAN CIRNE: 8 parts numérotées 33 à 40 en nue propriété;
- par Pedro Maria BARRAGAN NOGUEIRA VAZ aussi appelée Pedro Maria BARRAGAN CIRNE: 8 parts numérotées 41 à 48 en nue propriété;
- par Alberto BARRAGAN FRADE: 26 parts numérotées 49 à 74 en pleine propriété; et
- par Joana Maria CIRNE THEMUDO DE NOGUEIRA VAZ BARRAGAN: 26 parts numérotées 75 à 100 en pleine propriété.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Résolutions des associés

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Alberto BARRAGAN FRADE, précité, né le 22 mars 1968 à Madrid (Espagne), demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg).

2. Madame Joana Maria CIRNE THEMUDO DE NOGUEIRA VAZ BARRAGAN, précitée, née le 6 mars 1970 à Lisbonne (Portugal), demeurant au 10A, rue des Roses, L-2445 Luxembourg (G.D. de Luxembourg).

La Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant lequel pourra engager la Société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2445 Luxembourg, 10A rue des Roses.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Alberto Barragan Frade, Joana Maria Cime Themudo De Nogueira Vaz Barragan, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 juin 2013. LAC / 2013 / 26779. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078864/193.

(130096459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Osteologic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers.

R.C.S. Luxembourg B 177.917.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Baudouin CHATELLE, ostéopathe, né le 3 février 1952 à Etterbeek (Belgique), résidant à B-1030 Bruxelles (Belgique), 37, avenue Eugene Plasky, ici représenté par Monsieur Claude CARUANA, administrateur de sociétés, né à Attard (Malte), le 6 décembre 1975, demeurant à L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Dudelange, le 21 mai 2013.

- Madame Delphine CHATELLE, employée privée, née le 25 août 1977 à Etterbeek (Belgique), résidant à B-6700 Arlon (Belgique), 14, rue Nouvelle, ici représentée par Monsieur Claude CARUANA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Dudelange, le 21 mai 2013.

- La société PROMAGUS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.692, ici représentée par son gérant, Monsieur Claude CARUANA, prénommé.

- La société Titanium Consult S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.144, ici représentée par Monsieur Claude CARUANA, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Dudelange, le 21 mai 2013.

Lesquelles procurations, paraphées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme indiqués ci-dessus, ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les comparants une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Osteologic S.à r.l., régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement.

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Dudelange. Il peut être transféré à toute autre adresse de la même commune par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La société a pour objet de faire pour son propre compte, ainsi que pour le compte d'autrui toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la diffusion et à la distribution de matériel informatique (hardware, software) ainsi que la prestation de services informatiques et de bureaux.

La Société a pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés. En outre, la Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

L'énumération qui précède doit être interprétée de la façon la plus large.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un ou plusieurs associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants («la Gérance»), associés ou non, nommés par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi. La Gérance sera composée de deux classes de gérants, à savoir:

- Une gérance de classe A, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période d'un an, rééligibles et pouvant être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

- Une gérance de classe B, représentée par un ou plusieurs gérants nommés pour une période d'un an, rééligibles et pouvant être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de son gérant unique de Classe A et d'un gérant de Classe B. La Gérance peut déléguer la représentation de la Société à un ou plusieurs employés ou conférer des mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes de son choix.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 10. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 11. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Baudouin CHATELLE, susdit, cinquante et une parts	51
- Delphine CHATELLE, susdite, neuf parts	9
- PROMAGUS S.à r.l., susdite, trente parts	30
- TITANIUM CONSULT S.à r.l., susdite, dix parts	10
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3583 Dudelange, 4, rue des Chaudronniers,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

1. La Gérance est composée d'un (1) gérant de Classe A, à savoir Madame Delphine CHATELLE, prénommée. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

2. La Gérance est composée d'un (1) gérant de Classe B, à savoir M. Claude CARUANA, prénommé. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CARUANA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/25997. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078840/113.

(130096774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Özpınar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 7, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 177.915.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le six juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Adem ÖZPINAR, employé, né le 13 mai 1977 à Arakli (Turquie), demeurant à F-57190 Florange (France), 24, rue de Verdun,
- Seyfeddin ÖZPINAR, employé, né le 21 juillet 1993 à Metz (France), demeurant à F-57190 Florange (France), 24, rue de Verdun,

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ÖZPINAR".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Adem ÖZPINAR, susdit, vingt-cinq parts	25
- Seyfeddin ÖZPINAR, susdit, soixante-quinze parts	75
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2551 Luxembourg, 7 avenue du X septembre,

- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

* Adem ÖZPINAR, employé, né le 13 mai 1977 à Arakli (Turquie), demeurant à F-57190 Florange (France), 24, rue de Verdun,

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée:

- Seyfeddin ÖZPINAR, employé, né le 21 juillet 1993 à Metz (France), demeurant à F-57190 Florange (France), 24, rue de Verdun,

La société est engagée par la signature individuelle du gérant technique ou du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. ÖZPINAR, S. ÖZPINAR, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 26005. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013079083/68.

(130096772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Mylan Luxembourg 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.100.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 5 juin 2013

En date du 5 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Anne Catherine GRAVE, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A
- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B.
- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mylan Luxembourg 8 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013078784/24.

(130097283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

BBRacing, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8354 Garnich, 38, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg F 9.583.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Kerschen Jacques, 13, rue de Dahlem, L-8369 Hivange, Technicien en automobile et moto

Arend Marc, 4, rue des Tanneurs, L-8355 Garnich, Fonctionnaire communal

Berlemont Patrick, 5, rue de la Fontaine, L-4974 Dippach, Fonctionnaire de l'État

ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21.04.1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée BBRacing, A.s.b.l.

Art. 2. Le siège est établie au CAFÉ-RESTAURANT BAESCH, L-8354 Garnich, 38, rue des Trois Cantons.

Art. 3. L'association a comme objet de participer à des entraînements et des événements de courses avec des véhicules motorisés.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. L'activité de l'association commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par année.

Art. 6. L'association contient des membres actifs, des membres d'honneur et des membres bienfaiteurs.

Art. 7. Le nombre minimum de membres est de trois.

Art. 8. Pour devenir membre de l'association, toute personne doit faire une demande écrite auprès d'un des membres du conseil d'administration. L'adhésion doit être décidée par l'ensemble du conseil d'administration.

Tout membre actif ou autre peut démissionner en faisant parvenir une lettre au président de l'association. Le membre qui, après mise en demeure faite par lettre, ne s'acquitte pas de ses cotisations est considéré comme démissionnaire.

Art. 9. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres majeurs. Elle a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservés à un autre organe de l'association.

La convocation est faite par une lettre affichée au siège de l'association.

Art. 10. Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres actifs présents.

Art. 11. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix membres au plus (dans ce nombre sont compris le président et le ou les vice-présidents).

Sont élus ceux qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés. Le conseil d'administration désigne le président, le(s) vice-président(s), le secrétaire et le trésorier selon dénomination.

Art. 12. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande du président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen du même effet.

La durée du mandat des administrateurs est d'une durée indéterminée.

Les pouvoirs du conseil d'administration doivent être conformes à la loi et aux statuts.

Art. 13. Tout membre est libre de décider de donner une cotisation. Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

Art. 14. Le conseil d'administration veille à ce qu'une comptabilité appropriée permet de présenter une situation en recettes et dépenses. Il fait établir en fin d'exercice une situation active et passive qui est soumise à l'assemblée générale pour l'approbation avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 15. En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi du 21.04.1928 (Mémorial A n° 23 de 1928) telle qu'elle a été modifiée.

Art. 16. Pour tous les problèmes concernant la dissolution il est renvoyé à la loi du 21.04.1928 (Mémorial A n° 23 de 1928) telle qu'elle a été modifiée. En cas d'une dissolution, l'avoir en caisse de l'association sera transféré au bureau social de la commune.

Art. 17. Le règlement intérieur, sous réserve qu'il ne contredit pas les statuts, est opposable à tous les adhérents et s'impose à eux de la même manière que les statuts.

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21.04.1928 (Mémorial A n° 23 de 1928) telle qu'elle a été modifiée.

Garnich.

Jacques Kerschen / Marc Arend / Patrick Berlemont.

Référence de publication: 2013079098/57.

(130096780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Reklame Rumpf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 3, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 177.911.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den sechsten Tag im Monat Juni.

Vor Maitre Paul BETTINGEN Notar, mit Amtssitz in Niederanven, Grossherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Frau Marianne GORGES, Geschäftsführerin, geboren am 24. August 1963 in Osburg (D), wohnhaft in D-54294 Trier, In den Särken 97.

Die oben benannte Partei, erklärt ihre Absicht, mit dieser Urkunde eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit nur einem Gesellschafter zu gründen und die folgende Satzung aufzuzeichnen:

Titel I. - Firma - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den bestehenden luxemburgischen Gesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen, dem Gesetz vom 18. September 1933 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung, wie abgeändert, und dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Gesellschafter Gesellschaft mit beschränkter Haftung (hiernach die "Gesetze") und der hiernach folgenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft führt die Firma "Reklame Rumpf S.à r.l."

Art. 3. Der Gesellschaftssitz ist in der Gemeinde Grevenmacher. Er kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Satzungsänderung maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Im Falle außergewöhnlicher politischer oder wirtschaftlicher Ereignisse, welche auftreten oder sich dringlich ergeben und die normale Aktivität oder Kommunikation am Gesellschaftssitz mit dem Ausland erschweren, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis diese Ereignisse oder Umstände nicht mehr vorhanden sind.

Eine solche Entscheidung hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Entscheidung wird durch das Organ der Gesellschaft an Drittparteien bekannt gemacht, welches am besten dafür in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung und Vertrieb von Schilder und Lichtreklamen, Fassadengestaltung und Beschriftungen aller Art sowie jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann im In- und Ausland, ausüben.

Art. 5. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 6. Die Gesellschaft wird nicht durch Insolvenz, Zahlungsunfähigkeit oder Verlust der Geschäftsfähigkeit eines Gesellschafters aufgelöst.

Titel II. - Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 7. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-), eingeteilt in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-).

Art. 8. Die Anteile können, solange es nur einen Gesellschafter gibt, von diesem Gesellschafter ohne Beschränkungen übertragen werden.

Im Falle, dass es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Eine Übertragung von Anteilen inter vivos an Nichtgesellschafter kann nur nach Zustimmung von Gesellschaftern, welche mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten, erfolgen.

Für alle anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 9. Ein Gesellschafter, seine Erben, Vertreter, Berechtigten oder Gläubiger können weder einen Antrag auf Siegelanlegung an den Gütern und Werten der Gesellschaft stellen, noch in irgendeiner Form den normalen Geschäftsgang der Gesellschaft beeinträchtigen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Bilanzen und die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung beziehen.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche von den Gesellschaftern für eine unbestimmte Dauer gewählt werden, verwaltet. Sofern mehrere Geschäftsführer gewählt sind, bilden sie einen Vorstand. Die Geschäftsführer können ohne Angabe von Gründen, ad nutum, abgewählt werden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um alle Handlungen zur Verwaltung und Geschäftstätigkeit der Gesellschaft im Einklang mit dem Gesellschaftszweck durchführen zu können, wobei ihm alle Befugnisse zustehen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Gesellschafterversammlung zugeschrieben werden.

Sollte die Gesellschaft als Klägerin oder Beklagte in einem Rechtsstreit auftreten, vertritt der Geschäftsführer, oder im Falle des Vorstandes der vom Vorstand dafür autorisierte Geschäftsführer, die Gesellschaft in ihrem eigenen Namen.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Vorstand kann seine Zuständigkeiten für spezielle Aufgaben an Unterbevollmächtigte oder an einen oder mehrere ad hoc Vertreter delegieren.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer kann der Vorstand nur wirksam entscheiden, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Vorstandes benötigen eine Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer.

Alle Treffen des Vorstandes finden in Luxemburg statt.

Beschlüsse, welche von allen Mitgliedern des Vorstandes unterzeichnet sind, gelten als genauso wirksam angenommen, als wenn diese Beschlüsse bei einer korrekt einberufenen und abgehaltenen Vorstandssitzung getroffen worden wären. Die Unterschriften können auf einem einzelnen Dokument oder auf mehreren identischen Kopien erscheinen und sie können durch Brief, Telefax oder ähnliche Kommunikation nachgewiesen werden.

Außerdem soll jedes Vorstandsmitglied - welches an einer Vorstandssitzung im Wege einer Kommunikationshilfe (einschließlich Telefon) teilnimmt, welche es den (selbst, durch Vollmacht oder ebenfalls durch eine Kommunikationshilfe) anwesenden Vorstandsmitgliedern erlaubt, das andere Vorstandsmitglied jederzeit während der Sitzung zu hören und selbst gehört zu werden - als für diese Vorstandssitzung anwesend gelten und soll bei der Aufstellung des Quorums und mit seiner Stimme bei Abstimmungen während einer solchen Sitzung berücksichtigt werden.

Sollte ein Beschluss im Wege einer Telefonkonferenz gefasst werden, so soll der Beschluss als in Luxemburg gefasst gelten, sofern die Telefonkonferenz von Luxemburg aus initiiert wurde.

Titel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 11. Der einzige Gesellschafter ist mit allen Zuständigkeiten ausgestattet, die der Gesellschafterversammlung nach Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 eingeräumt werden.

Alle Entscheidungen, welche nicht in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers oder des Vorstandes fallen, können vom Gesellschafter getroffen werden. Jede solche Entscheidung muss schriftlich verfasst, in einem Protokoll festgehalten und in einem speziellen Register registriert werden.

Sollte mehr als ein Gesellschafter existieren, so werden die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung gefasst oder durch schriftliche Beratung auf Initiative der Geschäftsführung. Beschlüsse gelten nur als angenommen, wenn Gesellschafter, welche mehr als fünfzig Prozent (50%) des Kapitals vertreten, zugestimmt haben.

Beschlüsse zur Abänderung dieser Satzung nur wirksam gefasst werden, wenn ein solcher Beschluss von drei Viertel (3/4) der anwesenden oder vertretenen Stimmrechte gefasst wird, wobei mindestens fünfzig Prozent (50%) des existierenden Gesellschaftskapitals bei der Generalversammlung anwesend sein muss, ergänzt durch die Vorschriften des Gesetzes.

Alle Gesellschafterversammlungen finden in Luxemburg statt.

Jeder Gesellschaftsanteil beinhaltet das Recht zur Abgabe einer Stimme auf jeder Gesellschafterversammlung.

Jeder Gesellschafter kann im Wege einer schriftlichen Vollmacht eine andere Person, die kein Gesellschafter sein muss, autorisieren, ihn auf einer Gesellschafterversammlung zu vertreten und in seinem Namen und auf seine Rechnung abzustimmen.

Titel IV. - Geschäftsjahr - Gewinn - Reserven

Art. 12. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag im Monat Januar eines Jahres und endet am letzten Tag im Monat Dezember desselben Jahres.

Art. 13. Jedes Jahr, am letzten Tag des Monats Dezember, werden ein Inventar der Aktiva und Verpflichtungen der Gesellschaft, sowie eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung erstellt.

Das Einkommen der Gesellschaft, nach Abzug der generellen Ausgaben und der Unkosten, der Abschreibungen und der Provisionen, stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; dieser Abzug ist solange obligatorisch, bis der Reservefonds zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals umfasst. Der Abzug muss allerdings wieder bis zur vollständigen Herstellung des Reservefonds aufgenommen werden, wenn der Fond, zu welchem Zeitpunkt und aus welchem Grund auch immer, vermindert wurde.

Der verbleibende Betrag des Nettogewinns steht der Gesellschafterversammlung der Gesellschafter zur Verfügung.

Titel VI. - Liquidation - Auflösung

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, welche keine Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung, mit der in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen Abänderungsgesetzen bestimmten Mehrheit, ernannt werden. Der (die) Liquidator(en) verfüg(en) über die weitestgehenden Befugnisse zur Realisierung des existierenden Vermögens und Begleichung der Verpflichtungen.

Der nach der Begleichung aller Kosten, Schulden und Ausgaben, welche aufgrund der Liquidation entstehen, zur Verfügung stehende Betrag soll verwendet werden, um die von den Gesellschaftern auf Gesellschaftsanteile eingezahlten Beträge zurückzuzahlen.

Der danach noch bestehende Restbetrag wird an die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Gesellschaftsbeteiligung ausbezahlt.

Titel VII. - Verschiedenes

Art. 15. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Parteien auf die bestehenden gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung

Nachdem diese Satzung wie oben stehend verfasst wurde, erklärt die erschienene Partei, wie folgt Anteile der Gesellschaft zu zeichnen:

Frau Marianne GORGES, vorbenannt, einhundert	100 Anteile
GESAMT: EINHUNDERT	100 Anteile

Die Anteile wurden vollständig bis zu einem Betrag von EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 125,-) je Anteil durch Barzahlung in Höhe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) eingezahlt.

Als Ergebnis steht ab dem jetzigen Zeitpunkt der Gesellschaft der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (EUR 12.500,-) zur Verfügung, was von dem Notar, welcher diese Urkunde unterzeichnet, bestätigt wird.

Kosten

Die aufgrund dieser Gründung angefallenen Ausgaben, Kosten, Entschädigungen oder Gebühren jeglicher Form, welche durch die Gesellschaft zu begleichen sind, werden auf ungefähr EUR 1.100,- geschätzt.

Außerordentliche Gesellschafterversammlung

Nachdem diese Satzung soeben verabschiedet wurde, entscheidet der oben erwähnte einzige Gesellschafter, eine Gesellschafterversammlung abzuhalten. Nachdem festgestellt wurde, dass die Gesellschafterversammlung wirksam konstituiert wurde, hat diese die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-6755 Grevenmacher, 3, place du Marché.
- 2) Als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird folgende Person ernannt:

Frau Marianne GORGES, vorbenannt, welche die Gesellschaft mit seine alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Sie kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Der Notar hat die Komparentin darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handlungsmächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was die Komparentin ausdrücklich anerkennt.

Bevollmächtigung

Die Erschienene, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Marianne Gorges, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 juin 2013. LAC / 2013 / 26604. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé) Carole Frising.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 13. Juni 2013.

Référence de publication: 2013078916/159.

(130096703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Vinci Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 172.675.

RECTIFICATIF

L'an deux mille treize.

Le six juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

agissant en sa qualité de mandataire de The Regina di Cuori Trust, immatriculée auprès du "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" sous le numéro FL-0002.409.013-8, représentée par son trustee PROKURATIONS-ANS-TALT, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Äulestrasse 74, immatriculée auprès du "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" sous le numéro FL-0001.005.776-3, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée en date du 26 octobre 2012,

laquelle procuration était resté annexé à un acte de constitution reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2012, enregistré à Echternach, le 9 novembre 2012, Relation: ECH/2012/1861.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, déclare que suivant le prédit acte de constitution reçu par le notaire instrumentant en date du 6 novembre 2012, a été constituée la société anonyme VINCI INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2996 du 11 décembre 2012

Ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 172.675.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit la résolution suivante qu'il a prise:

Résolution unique

Le comparant prie le notaire instrumentant de redresser l'erreur matérielle contenue dans le prédit acte de constitution du 6 novembre 2012 (L120196141), à savoir de modifier la dénomination de l'actionnaire The Regina di Cuori Trust au lieu de The Regina du Cuori Trust.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise.

A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of June.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. H.H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

acting in his capacity as proxyholder of The Regina di Cuori Trust, registered with the "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" under the number FL-0002.409.013-8, represented by its trustee PROKURATIONS-ANSTALT, having its registered office at FL-9490 Vaduz, Äulestrasse 74, registered with the "Öffentlichkeitsregister des Fürstentums Liechtenstein" under the number FL-0001.005.776-3, by virtue of a proxy given under private seal on October 26, 2012

which proxy stayed attached to a deed of incorporation by the undersigned notary on November 6, 2012, registred in Echternach, on November 9, 2012, Relation: ECH/2012/1861.

Such appearing person, acting as said before states that by the presaid deed of incorporation by the undersigned notary on November 6, 2012, has been incorporated the public limited liability company VINCI INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2996 of December 11, 2012.

The said company is registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 172.675.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to state the following resolution:

Sole resolution

The appearing person requests the undersigned notary to correct the material error contained in the presaid deed of incorporation of November 6, 2012 (L120196141), namely to change the designation of one the shareholder in The Regina di Cuori Trust instead of The Regina du Cuori Trust.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, represented as aforementioned, the present deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, acting as said before, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: H.H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 juin 2013. Relation: ECH/2013/1064. Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079063/73.

(130096607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Scarlet Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 309.850,00.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 50.975.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique le 24 mai 2013:

1) L'Associé unique décide de révoquer Monsieur Pierre Evrard, né le 1^{er} juin 1954, à Anderlecht (Belgique) et demeurant à B-8670 Koksijde (Belgique), Prins Boudewijnlaan 18/GV01 de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

2) L'Associé unique décide de nommer Monsieur Niko PINKHOF, né le 13 mai 1967 à Uccle (Belgique), domicilié à 1980, Zemst (Belgique), Tarweveld 26, comme gérant de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCARLET LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2013078958/16.

(130096933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.